

Commune de CRANVES-SALES

Division du territoire par zones

- Ua - Zone urbanisée correspondant au tissu mixte (habitat, activités, équipements) du chef-lieu
- Ua1 - Sous-secteur de la zone Ua concerné par des règles de stationnement différenciées
- Ua2 - Sous-secteur de la zone Ua concerné des règles de hauteur et d'espaces verts différenciées
- Ub - Zone urbanisée correspondant aux principaux hameaux constitués
- 1AUa1 - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- 1AUa2 - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- 1AUb - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- A- Zone agricole
- Ap - Zone agricole à protéger en raison des enjeux paysagers ou écologiques
- Ar - Sous-secteur de la zone A autorisant une exploitation temporaire du site comme espace de stockage des déchets inertes
- Av- Zone agricole correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons
- N - Zone naturelle
- Nv - Zone naturelle à maintenir correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons
- Nv1 - Zone naturelle correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons permettant une évolution du bâti exitant

Prescriptions réglementaires

- Emplacements réservés - se reporter aux annexes du règlement écrit
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (se raporter à la pièce n°5 du PLU)
- Zone de non aedificanti au titre de l'article L151-17 du CU
- Trame Turquoise à maintenir au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs de performance énergetique - zone prioritaire de déploiement du reseau de chaleur au titre de l'article R151-42 du CU
- Secteur de diversite commerciale à proteger identifié au titre de l'article R151-37 du CU
- Secteurs soumis a des risques naturels - Se reporter au Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) annexé au PLU
- Secteur de mixite sociale
- Elements de la trame verte a preserver - article L151-29 du CU
- Batiment patrimoniaux - art. L151-19 du CU
- Petit Patrimoine - art. L151-19 du CU
- Arbres remarquables a preserver - art. L151-19 du CU
- Changement de destination - article L151-11 du CU

Informations complémentaires

- Bâtiment d'élevage donné à titre indicatif

LUCINGES
Commune de Haute-Savoie

Département de Haute-Savoie
Commune de LUCINGES



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3-A - Règlement graphique
Plan n°1 - Zoom sur la partie Sud de la commune - échelle 1/2500



PLU arrêté le : 07-02-2019
PLU approuvé le : 10-10-2019
Modification n°1 du PLU : 28-02-2022

altereo
ALTEREO - Agence Urbanisme Centre Est
Europarc
7, rue Pascal
69500 BRON

Rédacteur : AL
Vérificateur : ANBE
Chef d'agence : ANBE
Date : Février 2022

Commune de BONNE

Commune de CRANVES-SALES

Commune de BONNE

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement	Localisation	Référence cadastrale	Objet	Bénéficiaire	Emprise (en m²)
ER n°1	Route du Feu	B n°1134	création d'une plateforme de retournement	commune	1300 m²
ER n°2	Impasse de Sous Violland	B n°899	création d'une plateforme de retournement	commune	800 m²
ER n°3	Route de la Rappe	B n°1132 - B n°1460, B n°1551, B n°1570, n°1572, n°1660, n°1661, n°1748	aménagement d'une voie de desserte	commune	1280 m²
ER n°3-bis		B n°1460	création d'une plateforme de retournement	commune	85 m²
ER n°3-ter		B n°1570 et 1571	élargissement de la voie	commune	120 m²
ER n°4	Route de la Ronzina	B n°1564 et 1565 - 2098, 639 et 1345	élargissement de la route de la Ronzina	commune	1200 m²
ER n°5	Route de Grange Bolliger	A n°1542	élargissement de la route	commune	180 m²
ER n°6	Champ Cru	C n°1027	extension du cimetière	commune	650 m²
ER n°7	Côte d'Hyème	C n°1247	accueil d'un équipement d'intérêt collectif	commune	2.165 m²
ER n°8	Champ Cru	C n°1176 - 2288	création d'un parking	commune	400 m²
ER n°9	Chemin de la cascade	C n°1892, 2912, 2913	élargissement chemin en état du chemin	commune	850 m²
ER n°10	Chemin Pulliet-Faubourg	C n°1859 - 2150 - 2147 - 429 - 453 à 456 - 1870 - 1874 - 1875 - 1876 - 1877 - 1878 - 1879 - 1880 - 1881 - 1882 - 1883 - 1884 - 1885 - 1886 - 1887 - 1888 - 1889 - 1890 - 1891 - 1892 - 1893 -